



1



2



3



4

Quand a-t-on recours à l'architecte ?

À Maurice, pour toute construction dépassant 150 m², il est obligatoire de consulter un architecte. Celui-ci doit aussi procéder à la supervision de toute construction et émettre à la fin des travaux un *Clearance Certificate*, afin d'obtenir un *Compliance Certificate*. Sans ces certificats, il est illégal d'occuper un bâtiment y compris une maison individuelle.

Les promoteurs immobiliers doivent aussi prendre des assurances couvrant les structures et les malfaçons valables pour un période d'au moins de 10 ans. Souvent, les promoteurs ne font pas appel à un architecte, mais à un dessinateur ou un technicien en architecture, un créneau nouveau à Maurice. Où il y a encore très peu de gens qualifiés. Un architecte est responsable de l'ensemble du concept de design de la planche à dessin à la réalisation du projet.

Attentif aux souhaits de ses clients, l'architecte est capable de créer des habitations aux volumes différenciés, des mezzanines, des doubles hauteurs sous plafond ou encore des couloirs qui ne sont pas de simples lieux de passage tristes et ternes.

Bref, l'architecte est chargé de faire naître sur le papier un nid douillet et unique qui correspond à la fois aux besoins du client ; mais aussi à sa personnalité. « *L'architecte a la délicate responsabilité d'intégrer dans ses plans les nombreuses exigences de ses clients tout en assurant une cohérence et une esthétique globale* », souligne Thierry de Commarmond.

Pour éviter de faire n'importe quoi, il vaut parfois mieux laisser à un professionnel le soin de tout agencer, aussi bien par souci esthétique que sur le plan de la sécurité. Sur pilotis, à flanc de montage, ouvertes sur l'extérieur de part en part ou encore fabriquées à partir de matériaux insolites, les maisons originales possèdent tous les ingrédients nécessaires pour stimuler l'imagination et attirer les regards. « *Les gens ont recours*

à un architecte lorsqu'ils butent sur leur incapacité à satisfaire toutes leurs exigences. C'est donc au professionnel de faire en sorte de s'assurer qu'il y a un équilibre », observe Thierry de Commarmond.

L'écologie dans l'ère du temps

Une belle maison, c'est bien, mais si elle est intelligente, c'est encore mieux ! Les maisons d'aujourd'hui comportent de nombreux gadgets technologiques censés garantir un cadre de vie optimum à ceux qui y habitent. Ainsi, la domotique règle la luminosité à l'intérieur de la maison, l'électroménager, mais également les différents accès. Mieux, il est aujourd'hui possible de tout contrôler à distance grâce à un simple smartphone. Mais la technologie, aussi avancée qu'elle soit, ne remplace pas l'expertise d'un architecte. Car ce dernier, grâce à son savoir-faire, peut parfaitement orienter une maison pour que celle-ci bénéficie d'un ensoleillement naturel. « *Les clients veulent la plupart du temps que l'architecte leur*

crée des courants d'air, que toutes les pièces de la maison reçoivent un éclairage naturel ou encore leur assure la meilleure vue possible sur l'extérieur », souligne Thierry de Commarmond.

Être l'heureux propriétaire d'une belle maison ne suffit plus. Encore faut-il qu'elle soit respectueuse de l'environnement. Et dans ce domaine, de gros progrès ont été accomplis ces dernières années pour réduire considérablement l'impact des habitations sur l'environnement. De la collecte d'eau à la production d'électricité en passant par le traitement des eaux usées, les maisons s'intègrent aujourd'hui mieux dans leur environnement.

Si à l'étranger, la question environnementale est abordée dès la réalisation du plan de la maison, à Maurice, ce n'est pas encore devenu un réflexe. « *L'écologie n'est pas encore un souci majeur pour ceux qui construisent leurs maisons. C'est alors à l'architecte de mettre le sujet sur la table, et cela en mettant en avant les avantages d'avoir une maison plus respectueuse de*

l'environnement, à savoir les nombreuses économies qu'il est possible de réaliser sur sa facture », soutient Thierry de Commarmond.

Il faut savoir que le rôle principal de l'architecte consiste à conseiller le client, dit l'architecte Ross Macbeth, que ce soit au niveau de la conception ou du design du bâtiment ou au niveau administratif que ce soit pour les appels d'offres ou l'obtention des permis. C'est aussi l'architecte qui doit gérer de façon juste, le contrat entre le client et l'entrepreneur principal.

Pendant longtemps à Maurice, à cause du nombre insuffisant d'architectes qualifiés, ce rôle de conseiller et de gestionnaire a été confié par les clients à l'entrepreneur qui se devait d'assurer toutes les responsabilités. Aujourd'hui cependant, parce que le nombre d'architectes inscrits à l'Ordre des architectes est plus important, les gens peuvent se tourner vers de nombreux cabinets et fonder leur choix sur des critères divers tels l'expérience variée, les projets en cours ou la taille du cabinet.